

Service Régional de l' IVC
Identification
Validation
Certification
des compétences

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION DES COMPÉTENCES ?



*La Région Ligurie,
par l'intermédiaire
d'Alfa Liguria
(www.alfaliguria.it),
est responsable des
activités régionales
de certification
des compétences.*



Alfa
Agenzia regionale per il lavoro
la formazione e l'accreditamento

Vous souhaitez être tenu au courant des
projets qui prévoient une certification
gratuite des compétences ?

Envoyez un e-mail avec votre CV à :
certificazionecompetenze@alfaliguria.it

Alfa Liguria - IVC des compétences:



Informations fournies par le projet

S.IN.TE.SI

Développement d'outils
territoriaux pour l'intégration des
migrants non-UE

FONDS D'ASILE MIGRATION ET
INTEGRATION (2014 - 2020)

Objectif spécifique

2. Intégration/Migration légale

Autorité déléguée

Projet **PRIMA** pour l'insertion
professionnelle des migrants

Pour plus d'informations sur le
projet :

[https://www.regione.liguria.it/homepage/
lavoro_liguria/item/21905-synthesis-project-
formazione-inclusione.html](https://www.regione.liguria.it/homepage/lavoro_liguria/item/21905-synthesis-project-formazione-inclusione.html)



QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION

La Certification de Compétences permet de donner une valeur formelle - donc reconnue - aux savoirs et savoir-faire acquis, non seulement à travers l'école et les stages, mais aussi à travers les expériences les plus variées : du bénévolat aux loisirs, du travail occasionnel au parcours proposé par l'association de quartier, etc. Mais aussi pour mettre en lumière des parcours d'études suivis à l'étranger ou choisis en fonction d'intérêts personnels.

Le service IVC vous permet donc de monter en compétence.

La norme minimale est représentée par le profil professionnel, décrit dans le Répertoire Régional des Métiers. Le dossier, que vous élaborerez avec l'aide d'un tuteur expert, fera l'objet d'une évaluation par une commission régionale

Recherchez votre profession sur
<http://professioniweb.regione.liguria.it>

AUTREMENT DIT

Donc la «Certification des compétences» est une procédure de reconnaissance formelle, par l'organisme propriétaire - dans notre cas la Région Ligurie - des compétences acquises par la personne dans tous les contextes, formation professionnelle et non professionnelle.

La procédure de certification des compétences se conclut par la délivrance d'un certificat de qualification.

La qualification a une valeur régionale mais, dans de nombreux cas, elle est également reconnue au niveau national.

LES CONDITIONS

Les personnes qui remplissent les conditions suivantes peuvent accéder au service :

1. Etre majeurs, résidant ou domiciliés en Ligurie ;
2. Avoir acquis - au cours des 10 dernières années - une expérience significative, d'au moins 1600 heures - liée aux compétences ou à un profil professionnel du Répertoire régional. Cette expérience doit pouvoir être déduite du programme d'études ou de toute autre documentation appropriée ;
3. Remplir les prérequis formels et les conditions d'accès mis en évidence dans le format de la figure choisie ;

Les citoyens non européens sont tenus de posséder un titre de séjour.